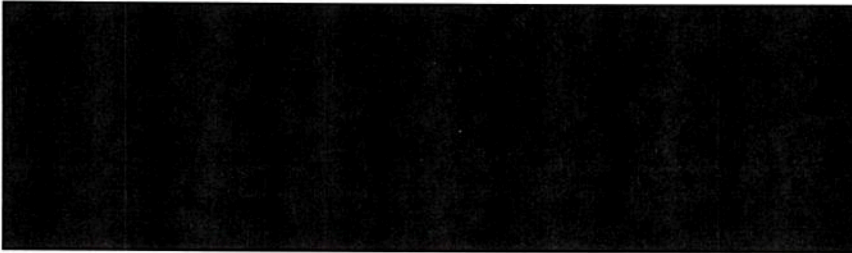


Le 27 juillet 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4799

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 23 juin 2015, concernant des listes d'équipements mis à l'encan et d'équipements déjà vendus de la centrale nucléaire Gentilly-2.

La liste de tous les équipements mis à l'encan.

Nous vous transmettons ci-joint la liste des équipements de Gentilly 2 mis à l'encan. Veuillez noter qu'il n'y avait pas de prix affiché pour ceux-ci. Par ailleurs, les prix de vente obtenus à la suite de l'encan, sont ceux indiqués à ladite liste.

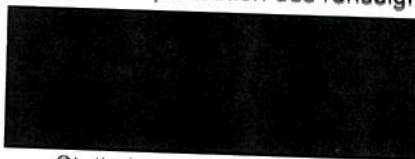


Nous joignons en annexe copie des articles de Loi invoqués.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j